

DÉLIBÉRATION

N°

2017-46

OBJET: Décision modificative n°1 au Budget assainissement collectif prévisionnel 2017

Nombre de membres en exercice : 26
 Nombre de membres présents lors de la délibération : 22
 Nombre de membres ayant donné procuration : 1
 Date de convocation : 27/11/2017
 Date d'affichage : 27/11/2017
 Votes contre: 0
 Votes pour : 23
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-sept, le quatre décembre,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de Le Houga sous la présidence de **Madame France DUCOS, Présidente.**

Secrétaire de séance : **Madame Patricia GALABERT**

Membres présents : NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MARRAST Christian, LAGOUANELLE Jean-Noël, DAYMAN Michel, DARTIGUE Christian, ORTYL Chantal, VETTOR Claude (a reçu procuration de DULHOSTE Christian), DUPOUY Christian, BOULIN Jean-Marc, BOULET Marlène, DUCOS France, BUSQUET Alain, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, BORDES Daniel, PASSARIEU Marie-Ange, REMAZEILLES Guy, LUFLADE Gérard, FRENOT Thierry, DAVID Christian.

Membres absents et excusés : DULHOSTE Christian (a donné procuration à VETTOR Claude), AUGRÉ Jean-Michel, TARBES Marc, DUFFAU Jean-Claude.

Madame la Présidente informe l'Assemblée qu'en raison de l'adhésion de la Commune de Dému 01/07/2017, de même que d'une erreur de calcul sur les emprunts lors de la préparation du budget prévisionnel, certains crédits inscrits au Budget Assainissement Collectif Primitif 2017 sont insuffisants.

Madame la Présidente détaille ainsi les montants prévisionnels 2017 par imputation et propose la Décision Modificative suivante :

CHAPITRE - ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	<u>SECTION EXPLOITATION</u>				
042-6811	Dotation aux amortissements		800 €		
011-61521	Reversnt. des budgets annexes	800 €			
	TOTAL FONCTIONNEMENT	800 €	800 €	-	-
	<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>				
16-1641	Annuités d'emprunts en capital		2 500 €		
10-1068	Solde transféré AC Dému				2 500 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	-	2 500 €	-	2 500 €
	TOTAL GÉNÉRAL	800 €	3 300 €	-	2 500 €

Où l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte la Décision Modificative ainsi présentée.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

La Présidente,
 France DUCOS

